

# La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

20<sup>ème</sup> année - N° 3667 - Jeudi 02 Juillet 2020 - Prix : 200 Fc

REPRISE DES COURS:

## Les mesures sanitaires sont au rendez-vous



Des élèves en classe le 1er jour de reprise des cours.

**TOURISME/ GESTION SITE MALOUDJA-GALAWA**

### Le groupe Armada agacée par la décision du gouvernement

LIRE PAGE .

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**Prières aux heures officielles  
Du 1er au 05 Juillet 2020**

Lever du soleil:  
06h 28mn  
Coucher du soleil:  
17h 54mn

Fadjr : 05h 16mn  
Dhouhr : 12h 15mn  
Ansr : 15h 09mn  
Maghrib: 17h 57mn  
Incha: 19h 11mn



## À Mrodjuu, Farouata sommée de virer les délégués Orange ?

*La position du parti Orange de refuser de se dissoudre en faveur de la CRC emportera plus d'un. À Mrodjuu où l'exécutif compte au moins deux délégués issus de ladite formation politique, ils sont bel et bien prévenus par la gouverneure et leur mise à la porte n'est qu'une question d'heures.*

La gouverneure de Ngazidja Sitti Farouata Mhoudine est sur le point de virer de son exécutif les membres à l'étiquette Orange. Et pour cause, un article précédemment paru dans notre journal faisant état du refus du parti Orange de se dissoudre en faveur du parti unique, prôné par la CRC, le

parti au pouvoir. Aussitôt après cette sortie fracassante du porte-parole du parti, la gouverneure de Ngazidja a convoqué pour un tête-à-tête les délégués à l'éducation et au tourisme pour leur signifier leur fin de mission, selon des informations fournies par un de ses collaborateurs, lequel rappelle que la décision n'est pas encore entérinée par écrit comme il se doit.

« La gouverneure ne fait qu'exécuter les ordres mais en réalité elle le fait à contrecœur, » nous siffle notre interlocuteur. Des ordres ? Venant de qui ? Notre source est vague. car elle cite « la présidence ». Ça peut être le directeur de cabinet, ou un conseiller. Le parti du

ministre de l'Intérieur se garderait de toute manœuvre visant à sauver ses soldats, préférant laisser la gouverneure agir en son âme et conscience. Une stratégie, si elle s'est avérée, qui devra peser sur la première magistrate de l'île. Contacté par nos soins pour des éclaircissements à ce sujet, le porte-parole du parti Orange Mohamed Toiaamou n'a pas souhaité faire de commentaire. Rappelons qu'au niveau du gouvernement central le ministre de l'Intérieur, qui n'est autre que le fondateur d'Orange, est lui aussi sur le départ, au prochain remaniement attendu après la fête nationale.

La Rédaction



## SANTÉ MATERNELLE

### La malnutrition maternelle au cœur des débats

*Afin de garantir la santé de la mère et de l'enfant, la direction familiale a restitué à travers le ministère de la santé, les travaux sur l'évaluation politique et programme nutritif maternel, avec l'appui de l'Unicef.*

La malnutrition reste l'une des causes qui fragilisent la santé de la mère et de l'enfant. Pour aboutir à une stratégie de lutte, le ministère de la santé en collaboration avec l'Unicef a organisé le 25 juin dernier, un atelier de res-

titution de l'analyse politique et programme de nutrition maternelle. Cet atelier a réuni des partenaires au développement et une partie des responsables de la nutrition et de la direction familiale.

L'objectif était d'effectuer un examen du paysage des politiques et programmes à adopter en matière de nutrition maternelle au niveau du pays en se basant sur les 16 recommandations issues du guide de l'OMS en vue d'identifier des actions permettant d'accélérer la mise en échelle des actions pour améliorer la nutrition maternelle.

Notons que, ces deux dernières décennies, le pays a enregistré des progrès notoires en matière de santé de la mère. Sur le taux de mortalité maternelle, on note 517 décès pour 100.000 vivants en 1996, à 172 décès en 2012. Ce progrès remarquable est lié principalement au renforcement de la consultation pré-

natale et des accouchements qui sont maintenant assistés par des personnels de santé qualifiés.

Au niveau du pays, 92% des femmes enceintes reçoivent des soins prénataux, 82% bénéficient de l'assistance d'un personnel de santé qualifié pendant l'accouchement. Grand bien pour les femmes enceintes car 76% de ces accouchements se font avec succès en milieu hospitalier.

La représentante adjointe de l'Unicef, Marie Reine Fabry regrette que malgré ces progrès, une portion non négligeable des femmes enceintes ne bénéficie pas encore de toutes les interventions nécessaires et fiables à leur santé. « 20% des femmes ne bénéficient pas des suppléments en fer et acide folique au cours de leur grossesse et seules 6 femmes sur 10 prennent de vermifuges au cours de la grossesse et uniquement 32% reçoivent de la

vitamine A ou post-partum. 12% des enfants bénéficient d'un allaitement exclusive », relève la représentante adjointe.

Cette dernière a souligné quelques faiblesses non négligeables dont la faible accessibilité de notion de base des mariages précoces, la faible qualité de service de pesantier socio-économique et la faible notion des déterminants connus pour impacter négativement la santé nutritionnelle de la mère et son futur enfant. « De ce fait, agir pour la santé depuis la grossesse jusqu'à l'accouchement, c'est par ricochet agir aussi sur les nouveaux nés et de l'enfant. Cela va permettre donc à l'enfant d'être né et d'avoir son cinquième anniversaire et garantir son potentiel du développement jusqu'à l'âge adulte », précise-t-elle.

Andjouza Abouheir



Participants à l'atelier sur la santé maternelle.

## CORONAVIRUS :

### L'Apbef octroie 3 millions Kmf aux sites de prise en charge

*Pour soutenir les sites de prise en charge des personnes atteintes de la covid-19, l'association professionnelle des banques et des établissements financiers a remis trois chèques d'un million de nos francs chacun aux personnels soignants de différents sites de prise en charge.*

L'association professionnelle des banques et des établissements financiers, l'Apbef, a remis au ministre de la santé trois chèques d'une valeur de trois millions de nos francs pour la lutte contre la Covid-19 dans le pays. Cette enveloppe est destinée aux personnels soignants des sites de prise en charge à savoir Samba Nkuni à Ngazidja, Bamba Mtsanga à Ndzuwani et Fomboni à Moili. Elle devra servir à encourager le personnel soignant qui est au

front dans cette lutte contre la pandémie depuis fin avril dernier.

Dans son intervention lors d'une cérémonie dédiée à cet effet, hier mardi à la PNL, le président de ladite association, Guy Rwaburindi a salué les efforts de ces soignants. « Nous saluons l'engagement des membres du système médical dans la lutte contre la Covid-19 qui doit mobiliser les forces vives de la nation », a-t-il soutenu, avant de renchérir: « Dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises à savoir les banques et services financiers, sur le peu de profit qu'on parvient à générer, nous sommes obligés moralement et socialement d'apporter notre aide envers la société ».

Il est à rappeler que cette même association avait déjà contribué à travers le Système des Nations Unies en octroyant un chèque d'un

million KMF pour assister le pays dans la prise en charge du premier groupe des Comoriens confinés dans des établissements hôteliers au début de la pandémie dans le pays. De son côté, la ministre de la santé a salué ce geste louable, qui pour

elle certifie une solidarité indéfinie aux personnels soignants en front dans la lutte. « Ce n'est pas le montant qui est important mais le geste de solidarité qui existe entre nous. Nous lutterons ensemble tout en espérant avoir des bons résultats »,

déclare Loub Yacouti Athoumani, appelant à un accompagnement durable pour assurer une meilleure santé pour tous.

Andjouza Abouheir



Remise d'un don de 3 millions par APBEF aux trois sites.

## REPRISE DES COURS:

## Les mesures sanitaires sont au rendez-vous

*Comme prévu, la reprise des cours a eu lieu hier 1er juillet pour les salles d'examen au niveau national. Toutes les dispositions sont prises au préalable pour assurer une sécurité sanitaire aux élèves.*

Les élèves et étudiants concernés étaient au rendez-vous, hier mercredi 1er juillet pour la reprise des cours. Toutes les dispositions ont été prises pour assurer une sécurité sanitaire dans les écoles publiques et privées. Au lycée de Moroni, le proviseur est confiant. « Nous avons respecté les consignes édictées par le ministère de l'éducation. Les

regroupements sont suspendus ainsi que les contacts physiques. Nous allons procéder à une veille sanitaire afin de défendre nos élèves face à cette pandémie, » a souligné Mohammed Ali Abdallah.

Des séances de sensibilisation pour la lutte contre la pandémie a été faite dans le cadre d'une prévention durable. Et comme le prévoit le nouveau règlement, chaque classe accueille seulement 20 élèves. Le proviseur nous indique également avoir demandé un thermo-flash pour renforcer les mesures.

Soulignons que l'épidémie prend de l'ampleur au niveau national, selon le dernier bulletin qui fait état de 10 nouveaux cas dont 9 à

Ngazidja et 1 à Mohéli. Les responsables des écoles ainsi que les parents d'élèves multiplient les efforts pour relever le défi. Pour Abasse Elhad, responsable de l'association des parents d'élèves de l'école Fundi Abdulhamid, « le défi est de taille » mais la décision de faire reprendre les cours est une bonne chose pour assurer la continuité du système éducatif des enfants. « La crainte est là mais nous sommes préparés au préalable en tant que parents. Il faut apprendre à faire face et c'est ce que nous faisons. Nous allons aussi faire le suivi à la maison afin de sensibiliser nos enfants pour éviter une quelconque contamination », concède-t-

il à La Gazette des Comores.

À l'école Application, la bataille est rude. Au niveau du portail, la vigilance est de mise pour les membres du scout de Moroni. L'application des gestes barrières est obligatoire. « Nous sommes là ce matin pour veiller au renforcement des gestes barrières. Chaque personne doit porter son masque avant de rentrer et laver les mains, » avance Amal Mihdhoire.

Pour la directrice de cette école primaire de Moroni, Kamaria Mohamed, toutes les conditions sont réunies pour assurer la continuité des cours. « Les masques sont obligatoires, chaque classe compte une vingtaine d'élèves avec une dis-

tanciation physique bien respectée ». Conscients du danger, les élèves se mobilisent eux aussi. « Nous savons que cela va être dur de ne pas se toucher comme auparavant. Mais nous devons nous protéger, c'est la priorité », avance Moïna Fatima Mohamed, élève en Terminale A4 que nous avons rencontrée au lycée de Moroni. Elle rajoute: « nous avons fait trois mois sans étudier bien qu'il y avait les cours à distance de l'ORTC. Aujourd'hui je ferai de mon mieux pour décrocher mon baccalauréat avec une meilleure santé »

Andjouza Abouheir

## TOURISME/ GESTION SITE MALOUDJA-GALAWA

## Le groupe Armada agacée par la décision du gouvernement

*La gestion du site Maloudja/Galawa par Admiral Holding Jazfa du groupe Armada continue à remuer au sommet du cadre comorien. Dans un long communiqué de presse en date du 29 juin dernier, le consortium émirati s'indigne des déclarations d'une prétendue résiliation du contrat avec le gouvernement comorien et accuse « plusieurs déclarations inexactes et erronées » qu'il souhaite « corriger ».*

Dans un long communiqué, le groupe Armada rappelle avoir signé un contrat de bail de 99 ans pour le site Maloudja/Galawa. Un contrat qui selon le consortium devait entrer en vigueur à « la dernière date à laquelle la signature de l'acte notarié authentique a dûment eu lieu » et qui incluait « une obligation de réaliser l'investissement minimum à savoir la construction d'un hôtel de 150 chambres dans une période de 5 ans ».

« Admiral Holding a répondu à

cette exigence le 11 avril 2018 et a renvoyé le document pour authentification par le gouvernement. Par conséquent, la période de 5 ans n'a pas commencé avant avril 2018 au plus tôt », explique le groupe Armada dans son communiqué pour justifier son retard dans l'accomplissement du chantier. Un peu plus loin, le consortium émirati précise que « un accord d'établissement négocié [...] a été signé par le gouvernement le 27 décembre 2018 et par Admiral Holding le 28 décembre 2018 », pour inclure les exonérations fiscales dans le contrat de bail et les conformer à la loi comorienne, loi 07-0010/AU et décret n°08-064/PR. A comprendre toutes ces nouvelles modifications, la date d'entrée en vigueur devrait se conformer à la date d'entrée en vigueur du décret ratifiant l'accord d'établissement.

« Cette ratification a eu lieu le 17 janvier 2019, ou le décret présidentiel n°19-020/Pra été promulgué. Ainsi, la date d'entrée en vigueur (conformément au contrat



de bail de développement) est le 17 janvier 2019 », lit-on dans le communiqué d'Armada pour annoncer que « la période de 5 ans pour l'achèvement de l'investissement minimum » devait commencer le 17 janvier 2019 pour finir au 16 janvier 2024. « Il s'en suit qu'un an et demi seulement (soit 30%) des 5 années de la période s'est écoulée », regrette le groupe émirati qui « estime

qu'il est beaucoup trop tôt pour prendre une décision raisonnable ou valable quant à tout échec de performance ». Admiral Holding dit avoir respecté « toutes ses obligations et a été fortement engagé dans les phases de conception, de planification et d'approvisionnement pour la construction de l'hôtel ».

De tout cela, Admiral Holding dit ne pas accepter « que la préten-

due résiliation ait une quelconque validité » car n'étant pas « conforme aux procédures et exigences contractuelles applicables ». Le consortium émirati se dit « profondément attristé par ces événements et ne demande rien de plus que d'être autorisé à s'acquitter de ses obligations contractuelles au profit de l'Union des Comores et de son peuple ».

Le ministre de l'Economie et porte-parole du Gouvernement remet les points sur les "i". Ce dernier rappelle que « le site de Maloudja/Galawa n'a jamais été vendu au groupe Armada ». Se voulant être clair sur ce sujet, Houmed Msaidi fait savoir que « l'Etat comorien ne va pas revenir sur sa décision » et précise que « l'Etat comorien est prêt à assumer toute procédure judiciaire ». « Le groupe Armada n'a pas respecté son contrat avec le gouvernement comorien », conclut-il.

A.O Yazid

## TÉLÉCOMMUNICATION

## Comores Câbles met sa menace à exécution et coupe Telco



*Dans la nuit du mardi 30 juin au 1er juillet, la société Telco a subi une coupure de l'internet. Ce deuxième opérateur travaille sans relâche pour trouver une solution alternative pour ses clients.*

Comme prévu depuis la semaine dernière, Comores Câbles a mis à exécution sa menace. Il a coupé l'Internet de la société Telco au motif d'un défaut de paiement de facture. Dans un communiqué de presse, la société reconnaît avoir "subi une coupure dans la soirée du 30 juin au 1er juillet sur notre accès internet Eassy ». Depuis le matin, des perturba-

tions se ressentent dans la connexion et des appels téléphoniques. Toutefois, le deuxième opérateur de la téléphonie mobile travaille sans relâche pour une sortie de crise à travers les différentes médiations sollicitées auprès des autorités.

A l'heure actuelle, la société Telco fonctionne avec 2 STM4 au lieu de 4 STM4. « On est coupé à moitié. Comores Câbles a mis à exécution ses mesures de rétorsion », lance un haut responsable de la société. Ce dernier montre que la société a fait toutes les propositions pour trouver une solution et même une médiation a été lancée par le

ministère en charge des télécommunications. « On ne va pas accepter d'être raqueté. On a montré notre bonne foi », poursuit-il, avant d'ajouter que « s'il n'y a pas une solution, il n'y aura pas d'internet. C'est la population qui est pénalisée ».

Avant la coupure de Comores Câbles, des négociations ont été lancées mais selon un responsable qui suit de près le dossier, « les négociations ont échoué parce que Comores Câbles a coupé l'internet ». Selon lui, les négociations vont reprendre pour une sortie de crise.

MY

## FOOTBALL :

# Qatar redynamise les duels panarabes et est prêt à accueillir les Comores en 2021

*Avec le consentement de la Fifa, la Fqf s'apprête à ressusciter une compétition pan-arabe, pratiquement enlisée depuis belles lurettes. Vingt-deux pays dont les Comores sont attendus à Doha du 1er au 18 décembre 2021. Ce sera la 2e participation du pays, après celle de 1976, tenue en terre Libyenne. Le résultat était lourd : 26 buts encaissés contre 3, marqués en quatre matches (voir encadré). L'édition 2021 exclut les Je-viens. Les Cœlacanthes locaux réussiront-ils à laver l'affront ?*

La Fédération internationale de football association (Fifa) a donné feu vert à l'Union des Associations de football arabe (Uafa) pour tirer de ses cend-

res le regroupement panarabe. La Fédération qatarie de football (Fqf) s'est prononcée volontaire pour redynamiser l'édition 2021, où 22 prétendants au titre vont se confronter. Si ce prestigieux projet se réalise, ce sera une opportunité pour la Fqf d'explorer les infrastructures sportives toutes neuves prévues pour accueillir le Mondial de 2022.

Et les Comores, potentiellement attendues, savoureront une 2e expérience. La 1ère remonte en 1976 en terre Libyenne. Le résultat est lourd : 26 buts encaissés et 3, marqués en quatre confrontations (voir encadré). A l'époque, les Comores ne faisaient pas partie de la Ligue Arabe. Mais, séduit par le régime marxiste d'Ali Soilihi Mtsashoi, le révolutionnaire et guide Libyen

Moummar Kadafi avait exceptionnellement invité deux équipes nationales des Comores : le basketball et le football, invitation adressée après le tirage au sort, et à la veille de l'ouverture de la compétition.

Les nouvelles installations footballistiques du Qatar animeront pendant une vingtaine de jours les diverses confrontations panarabes. La particularité de ce tournoi, qui regroupera les équipes, membres de l'Uafa, il s'inspire de la formule du Championnat d'Afrique des nations (Chan). Il sera donc ouvert exclusivement aux seuls joueurs qualifiés aux championnats nationaux. Les éléments professionnels, et qui évoluent à l'étranger ne peuvent pas prendre part.

Étant officielles, car organisées avec la bienveillance de la Fifa, ces confrontations seront comptabilisées au classement Fifa. Une occasion donc pour les pays africains, membres de l'Uafa, d'améliorer leur rang mondial. Algérie, Comores, Djibouti, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Somalie, Soudan et Tunisie : à vos marques, prêts, partez.

**Gondet Bm**

**Comores # Yémen :**

1ère période (0-0), et en 2e, (1-2)

**Comores # Irak :** (0-1), et (0-10)

**Comores # Iran :** (1-2-), et (1-11)

**Comores # Mauritanie :**

(1-1), et (2-3)

**Observation.**

Les Comores, habitués à jouer le week-end, ont été surpris par un calendrier marathon. Les 2e et 3e match ont eu lieu respectivement le lendemain et le surlendemain. La Mauritanie a battu les Comores, 48h après le face-à-face avec l'Iran. En clair, les Indien-océanistes ont eu le temps (2 jours) de se reposer et de se régénérer. De plus, aux Comores, faute de disponibilité en temps, ils ont eu juste deux séances d'entraînement avant le départ. Le capitaine de l'équipe de l'aventure libyenne exerce actuellement à La Gazette des Comores-Hzk presse. Les Cœlacanthes locaux réussiront-ils à relever le défi et laver l'affront ?

## Habari za udunga

### La vraie histoire de "c'est moi !"

C'était pendant les grandes vacances. Un jeune garçon qui résidait chez les gaulois avec ses parents, a été envoyé chez sa grand-mère, au pays natal, sous les cocotiers, pour voir la famille. Et dans la maison de sa grand-mère, il y avait une cour arrière. A l'intérieur de la cour, avait été installé un robinet qui permettait à la famille de prendre l'eau. Mais comme sa grand-mère était très pointilleuse sur l'utilisation de l'eau, dès qu'elle entendait quelqu'un s'approcher du robinet, de sa chambre, elle demandait toujours qui c'était.

Et quand le jeune "je viens" s'approchait du robinet et que la grand-mère disait " qui c'est ? ", le petit lui répondait : "c'est moi !". Un jour, un de ses nombreux cousins était en train de prendre de l'eau au robinet et comme d'habitude la vieille dame de crier : "qui c'est ?" Et le cousin de répondre : "c'est moi !". En ce moment là, on entend la grand-mère vociférait : "Menteur, c'est moi est ici... avec moi ».

Vous l'aurez sans doute compris, dans cette histoire les seuls mots en français sont : « c'est moi ». Cette histoire illustre un petit peu, les

genres de situation que l'on retrouve dans les familles pendant les grandes vacances, avec l'arrivée des petits "je viens".

Elle pose de manière drôle le décalage qui s'installe entre nos enfants et notre langue maternelle, qui est ces dernières années, très malmenée. Il suffit d'écouter les nouvelles chansons en vogue du genre "tsi tombé nawé" ou "tsina uparo sorté" etc... pour y percevoir une créolisation rampante de la langue comorienne. Il y a quelque temps déjà, le linguiste Pierre Lafon, au cours d'une conférence au

Centre national de documentation et de recherches scientifiques (Cndrs), avait tiré la sonnette d'alarme.

Si aujourd'hui, nous continuons à perdre notre âme, c'est aussi parce que nous continuons à perdre notre langue dans l'indifférence, il est vrai, de nos chercheurs.

Ainsi donc, la vraie histoire de "c'est moi" est celle de la recherche d'une identité. A nous de faire en sorte que "c'est moi" soit vraiment lui et non un autre.

**Mmagaza**



### Communiqué de presse

Suite à la réunion du conseil d'administration de la société CMC qui s'est tenue le 22 juin 2020 à Luxembourg, les actionnaires et le conseil d'administration annoncent après concertation:

- la démission de M. Jérôme Lesaffre de ses fonctions de président du conseil d'administration, sachant qu'il poursuit son mandat d'administrateur de la société CMC;
- la nomination de Monsieur Ayad Bourhane, en sa qualité de nouvel actionnaire local détenant 40% du capital de la société CMC, qui accepte ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration;
- le transfert du siège social de la société CMC précédemment situé à Moroni DaarSaanda en Union des Comores, à l'adresse suivante:

Wadaane Center  
KavouKaivo  
Moroni - Union des Comores

Le président du conseil d'administration  
**M. Ayad Bourhane.**

**La Gazette des Comores**  
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES  
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mob : \_\_\_\_\_

#### Périodicité :

3 mois  Montant : \_\_\_\_\_

6 mois  Montant : \_\_\_\_\_

12 mois  Montant : \_\_\_\_\_

#### Mode de règlement :

Espèces

Chèque  n° \_\_\_\_\_

Virement bancaire  réf. : \_\_\_\_\_

Moroni le,

Signature :

#### Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127